Journal of Translation and Languages مجلة الترجمة واللغات
ISSN : 1112-3974

Profession interprète

Sidjilani Faiza
University of Oran1 Ahmed Ben Bella-Algeria
traduc.sidji@gmail.fr

Aabstract: *In order to better understand the profession of interpreting, it is necessary to clear up the terminological confusion between the terms "interpreting" and "interpreting". Indeed, the choice between these two terms is very important, because behind this choice stand out very different attitudes.*
This research focuses on the terminological confusions relating to the term: interpreter. Then we define the profession of translator and interpreter based on the various lexicographic works and associations. We end our work with a review of the skills required in interpretation.
We have noticed that the simultaneous effort model requires more effort than the consecutive one, due to the interweaving of operations and the coordination necessary to share attention and resources.
Through this research, we would like to highlight the different definitions of this profession as well as the very complex aspects of the interpreter, the origin of the term and finally give a small overview of the skills required to perform this act in the best conditions. possible.
Keywords : *Translation, interpretation, competences, sub-competences, dictionary.*
Résumé : *Afin de mieux cerner le métier de l'interprétation il convient de dissiper la confusion terminologique entre les termes « interprétation » et « interprétariat ». En effet, le choix entre ces deux termes est très important, parce que derrière ce choix se profilent des attitudes fort différentes.*
La présente recherche porte sur les confusions terminologiques relatives au terme : interprète. Ensuite nous définissons la profession de traducteur et interprète en nous basant sur les différents ouvrages lexicographiques et les associations. Nous terminons notre travail par un examen des compétences requises en interprétation.
Nous avons pu remarquer que le modèle d'effort en simultanée nécessite plus d'efforts que celui de la consécutive, et cela en raison de l'imbrication des opérations et de la coordination nécessaire au partage de l'attention et des ressources.
Au cours de cette recherche, nous voudrions mettre en relief les différentes définitions de cette profession ainsi que les aspects très complexes de l'interprète, l'origine du terme et enfin donner un petit aperçu des compétences exigées pour accomplir cet acte dans les meilleures conditions possibles.
Mots clés : *Traduction, interprétation, compétences, sous-compétences, dictionnaire.*

1. Introduction : *Confusion terminologique : interprétation/ interprétariat*

Afin de mieux cerner le métier de l'interprétation il convient de dissiper la confusion terminologique entre les termes « interprétation » et « interprétariat ». En effet, le choix entre ces deux termes est très important, parce que derrière ce choix se profilent des attitudes fort différentes (Seleskovitch, 1985).

La première apparition du terme « interprétation » remonte à 1160 (Seleskovitch, 1985) ; sa signification était le fait de donner à un discours obscur en langue inconnue, une signification plus claire en restituant le discours dans une langue connue. Pour leur part, les interprètes qui ont fondé l'AIIC en 1953 n'acceptèrent de désigner leur profession que par le terme « interprétation ».

Toutefois, le terme « interprétariat » est employé, il existe même dans les dictionnaires bien que son existence n'est justifiable que par l'analogie avec « notaire » qui a donné « notariat » et « secrétaire » qui a donné « secrétariat ». (Seleskovitch, 1985).

Comme l'affirme Seleskovitch dans « interprétation ou interprétariat » (1985), les deux termes ont des acceptations différentes, celle du terme interprétariat, se fonde sur le fait que pour traduire il suffit de connaitre les deux langues en présence et de substituer l'une à l'autre. Cette affirmation admet implicitement que les écoles d'interprètes sont des écoles de langues et que l'interprétation est absente de ces écoles. De plus, l'interprétariat, implique une personne qui transmet le sémantisme et la synthèse de la langue originale et non pas la parole transformée en pensée et reçue par l'interprète qui est responsable de la transmettre. En outre, l'interprétation repose sur le transcodage qui à son tour se fonde sur une double compétence linguistique et ne fait appel à aucun bagage cognitif.

Le transcodage est exécuté sans aucune prise de conscience du sens des paroles échangées, des mobiles de ceux qui parlent ou de la situation où ils se trouvent. Or, en réalité, les langues sont interfécondes, elles se croisent, renferment beaucoup d'emprunts et sont convertibles parce que nous avons un seul héritage linguistique, même s'il y a des milliers de langues (Audet, 1970). A cet effet, faire appel à un transcodage est irréalisable, parce que, d'une part, il est contraire au fonctionnement du langage, et d'autre part, parce qu'il ne pourra pas résoudre toute la complexité qui existe dans les langues.

Pour ce qui est de l'acceptation d'interprétation, nous l'empruntons aussi à Seleskovitch : « l'interprétation est pratiquée par les bons interprètes non comme une opération sur les langues, mais comme une opération sur ce qui se dit à travers les langues ; pour eux, il s'agit de comprendre et d'expliquer, il ne s'agit pas de convertir une langue en une autre ». (Seleskovitch, 1985, p.20). En outre, l'interprétation donne un caractère de normalité à la langue, elle le fait sortir de l'artificialité et lui restitue les discours et les textes.

En conclusion, l'interprétariat ne fait appel qu'à la connaissance des langues et ne se soucie pas de ce que les mots signifient ; en outre, en d'autres termes. « [il] complique [e] les discours […] en les réduisant à des alignements de concepts ». (Seleskovitch, 1985, p. 24). De plus, l'interprétation ne révèle pas le vrai sens d'un phénomène assez compliqué, et qui n'est autre que l'interprétation. Finalement, retenir le terme interprétation.

2. Définition de la profession

Parmi les nombreuses définitions du terme « interprète », nous en relevons six en français et en anglais dans les dictionnaires unilingues. Nous ne citerons dans notre article que celles en français.

Le petit Robert de la langue française (2010)

Interprète : n.

Personne ne qui explique, éclaircit le sens d'un texte : commentateur, exégète.

Personne ne qui donne oralement, dans une langue, l'équivalent de ce qui a été dit dans une autre, servant d'intermédiaire entre personnes parlant des langues différentes : interprète polyglotte, interprète d'une conférence internationale.

Personne ne qui est chargée de faire connaitre les sentiments, les volontés d'une autre : intermédiaire, porte-parole.

Le trésor de la langue française informatisé (TLFI) (page consultée le 17 mars 2010)

Interprète : subst.

Personne ne qui traduit un texte d'une langue dans une autre. Synon, Traducteur.

Personne qui traduit les paroles d'un orateur, ou le dialogue de deux ou plusieurs ne parlant pas la même langue et qui leur sert ainsi d'intermédiaire.

Personne chargée de faire connaitre les intentions et les désirs d'une autre. Synon. Commentateur.

Le petit Larousse :

Interprète : n.

Personne qui transporte oralement une langue dans une autre ou qui sert d'intermédiaire, dans une conversation, entre des personnes parlant des langues différentes.

Personne qui rend intelligible un texte par des explications.

Nous remarquons que les définitions du mot "interprète" sont imprécises et ne décrivent pas la réalité du travail de l'interprète. En effet, l'interprète est associé à une personne qui explique, à un exégète et à un commentateur (a), (b), (c), (d) et (e). Nous remarquons également que le volet de la traduction est négligé dans la plupart des définitions, par exemple, dans (e) le travail de l'interprète est de « changer » ce qui a été dit. De plus, l'interprète est parfois confondu avec le traducteur (b) et (d) « a translator of books or writings ». En outre, les définitions ci-dessus sont laconiques, elles n'expliquent ni les compétences ni les processus de l'interprétation. En effet, elles limitent le travail de l'interprète à une simple explication ou à un transfert oral des paroles d'un orateur d'une langue à une autre.

Afin d'avoir une définition moins « laconique », nous allons nous baser sur les définitions du mot « interprète » et de l'interprétation, prononcées par les experts.

Dans le glossaire Terminologie de la traduction, l'interprète est défini comme suit : « spécialité de la communication orale ou gestuelle qui sert d'intermédiaire entre deux ou plusieurs interlocuteurs ne parlant pas la même langue » (Delisle et, al, 1999, p. 46). Seleskovitch, de son côté, définit l'interprétation tel que « le saut que l'on effectue après s'être arraché à la langue » (Seleskovitch, 1975, p.164). Elle ajoute « interpréter c'est d'abord comprendre (Seleskovitch, 1968, p.41). Par ailleurs.

L'interprétation relève de la peinture plutôt que de la photographie. Celle-ci n'omet aucun détail, elle reproduit avec une fidélité parfaite tout ce qui est entré dans le champ de vision de l'appareil. La peinture, elle, dégage un sens, un message, qui correspond, bien sûr, à l'objet représenté, mais explique par la vision du peintre.

L'interprète n'est pas considéré comme second et son travail est apprécié. D'une façon générale, l'interprétation est conçue comme une sorte de décalcomanie verbale, une suite d'opérations de codage et de décodage dans lesquelles seule la forme extérieure du message change, son sens n'entrant pas en ligne de compte. (Seleskovitch, 1968).

D'où vient le mot interprète ? Les mots « dragoman » ou « drogman » étaient les premiers mots pour désigner l'interprète. Puis, avec le mot turc « turdjuman » qui signifie en arabe traduction, le mot « trucheman » est apparu et a été orthographié « truchement » par Molière au 17e siècle (introduction de Seleskovitch, 1968, p.9). Ensuite, celui-ci a utilisé le mot « interprète » quelques lignes plus loin dans sa pièce le Bourgeois gentilhomme, et depuis, ce terme a fini par prévaloir.

L'interprétation est l'un des métiers les plus vieux du monde ; elle aurait commencé avec la tour de Babel. En revanche, ce métier ne s'est défini et n'a pris l'ampleur que nous lui connaissons aujourd'hui que durant la deuxième moitié du XXe siècle. Sans entrer dans les détails de l'histoire, après la tour de Babel, on a pris les langues pour jouer le rôle de l'intermédiaire oral et pour communiquer avec les hommes de nations et de langues différentes. Ainsi, l'interprétation tout comme la traduction a dépassé le domaine propre de la langue et est venue se placer dans le domaine de la parole et par la suite dans le domaine de la communication. (Seleskovitch, 1968).

Le bref historique plus haut nous a informés sur les origines du métier de l'interprétation ainsi que sur l'évolution du mot. Dans le but d'élaborer une définition plus précise que celles des dictionnaires et pour cerner les compétences de l'interprète selon le marché du travail, nous étudierons ci-dessous la définition de la profession selon les cabinets d'interprétation.

Puisque la plupart des cabinets de traduction offrent des services de terminologie et de rédaction et non pas d'interprétation, le choix des cabinets d'interprétation était restreint. Nous avons retenu deux cabinets. Le premier « conference Interpreters of Canada » est un cabinet qui fournit des services linguistiques notamment l'interprétation au Canada. Les interprètes faisant partie de ce cabinet sont aussi de l'ATIO, ATIA, ATA…

Le cabinet fournit également des services de traduction. Sur son site web, « Conference Interpreters of Canada » explique les deux modes d'interprétation, il définit la simultanée et la consécutive comme suit :

Simultaneous interpretation: the interpreter interprets what is being said. The interpreter usually sits in a soundproof boots and the participants follow the proceedings in his/her own language through radio headphones. These interpreters are typically called conference interpreters. Consecutive interpretation: no equipment is necessary and the speaker pauses for the interpreter to translate what has just been said.

Pour ce qui est des compétences des interprètes, le site se limite au fait que les interprètes doivent posséder des compétences linguistiques et interpersonnelles exceptionnelles.

Le deuxième cabinet est le « Bureau des Interprètes Professionnels » (B.I.P) qui est un cabinet d'interprétation de conférence établi à Montréal et à Ottawa ; il offre des services d'interprétation dans les principales langues de conférence. Les informations que son site web fournit sont plus complètes que celles fournies par le premier. En fait, il met à la disposition des internautes un glossaire pour les familiariser avec les termes utilisés dans les contrats d'interprétation simultanée à consécutive. Ainsi, il définit l'interprétation en général et mentionne les trois modes d'interprétation, les équipements techniques et les coûts des services. Sur son site web, le B.I.P définit l'interprétation comme : la traduction orale d'un énoncé d'une langue dans une autre qui transmet le contenu sémantique, stylistique et culturel du message. En outre, les critères d'embauche du B.I.P sont :

Un diplôme en interprétation de conférence d'une université reconnue par l'AIIC (l'Association internationale des interprètes de conférence).
Accrédités par le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral du Canada,
Membre agrée de l'OTTIAQ (l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec),
Membre agrée de l'ATIO (Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario).

Contrairement aux cabinets de traduction qui détaillent les compétences du traducteur et donnent une définition du métier, les deux cabinets d'interprétation ne donnent que peur d'informations sur les compétences et la réalité du travail de l'interprète. Par conséquent, nous avons consulté le site web du Bureau de la Traduction pour avoir des informations complémentaires. Nous n'y avons pas trouvé une définition satisfaisante de la profession, par conséquent, nous avons élaboré la définition suivante à partir de plusieurs éléments fournis par le Bureau de la Traduction : l'interprète est un professionnel de la communication orale, bilingue ou polyglotte, autonome et discipliné qui démonte, rapidement, le discours de l'orateur et le reconnait. En ce qui concerne les compétences requises pour devenir interprète, elles sont nombreuses, le Bureau de la Traduction en mentionne quelques-unes, outre la connaissance des langues, conditions sine qua non, l'interprète doit posséder un excellent sens de l'écoute, une facilité à communiquer des idées, le souci du détail, une vaste culture, une grande rigueur professionnelle et de l'entregent.

Afin de définir la profession de l'interprète selon un point de vue éthique et de mettre en lumière les compétences des interprètes, nous examinerons les codes d'éthique des associations.

Définition de la profession selon les associations

Nous avons choisi quatre associations de langagiers : trois canadiennes et une association internationale l'AIIC.

- OTTIAQ : Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrées du Québec.
- ATIO : Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario.
- ATIA : Association des traducteurs et interprètes de l'Alberta.
- AIIC : Association internationale des interprètes de conférence.

Les trois associations canadiennes ont un seul code d'éthique pour deux professions. L'AIIC présente un code d'éthique professionnel particulier aux interprètes, qui définit les conditions d'honneur, de probité et de réserve que tous les membres de l'association s'engagent à respecter dans l'exercice de leur profession.

L'OTTIAQ décrit la profession ainsi que les aptitudes de l'interprète ; elle définit l'interprète de conférence comme :

> Une personne qui reformule oralement d'une langue à une autre un message lors de discours, de réunions, de conférences et de débats, tout en accordant une attention particulière au contenu. En toutes circonstances, l'interprète a besoin de plus en plus de ses connaissances générales, d'une préparation propre à la conférence qui varie selon le domaine.

Quant aux aptitudes de l'interprète, celui-ci doit posséder une grande capacité de concentration, une excellente mémoire, une voix agréable, une élocution irréprochable ainsi qu'une bonne résistance physique et morale. Il doit aussi faire preuve de tact et de souplesse. L'interprétation nécessite également le sens du détail et de la nuance, une grande culture et de solides connaissances générales. L'interprète de conférence doit être disposé à voyager, car son travail l'amène souvent à se déplacer hors du pays.

L'ATIO et L'ATIA, quant à elles, se limitent à la définition du métier sans entrer dans les détails des compétences ; la première définit l'interprète comme un spécialiste de la communication entre les gens et les cultures. Son rôle consiste à transmettre le contenu d'un message oral d'une langue à une autre. Pour sa part L'ATIA définit l'interprétation comme le transfert de la parole dite d'une langue à une autre d'une manière fidèle à la langue cible le message de la langue source. Quant à L'AIIC, elle fait une distinction entre le traducteur et l'interprète et évoque l'interprétation simultanée et consécutive. Elle affirme : […] La prestation de l'interprète de conférence est toujours orale ; elle consiste à traduire oralement des propos prononcés par un orateur, dans les domaines les plus variés, et peut être simultanée ou consécutive.

En somme, les codes d'éthique des interprètes sont identiques à ceux des traducteurs si ce n'est pas la présence des normes professionnelles et techniques chez les interprètes. Le code d'éthique des interprètes comme celui des traducteurs exige un esprit de coopération, la garantie morale de la prestation des interprètes, le secret professionnel, etc.

Cependant, les codes d'éthique ci-dessus incluent des normes professionnelles qui doivent être respectées par les membres et cela, dans le but de garantir la qualité de la prestation et par conséquent de promouvoir la profession.

3. Les compétences en interprétation

Nous avons choisi d'expliquer de façon brève les modèles d'effort qui font partie selon (Gile 1995), des compétences en interprétation. L'interprète doit déployer des efforts pour pouvoir surmonter les obstacles rencontrés au cours de ce processus assez complexe.

Gile affirme que la difficulté de l'interprétation réside dans les défaillances de forme et de fond. Les défaillances de forme se rapportent à la dégradation de la qualité linguistique (fautes et maladresses de langue) de l'interprétation. Les défaillances de fond concernent les omissions non justifiées et la déformation du sens du discours. Il schématise ainsi le modèle d'effort de la simultanée comme suit :
Effort d'écoute+effort de mémoire+effort de production+effort de coordination=total des besoins.

Il décompose d'un autre coté les phases de la consécutive comme suit :

Premier temps :
Écoute=effort d'écoute+effort de mémoire à court terme+effort de prise de notes+coordination des trois efforts.
Deuxième temps :
Reformulation=mémoire à long terme+effort de lecture+effort de production.

4. Conclusion

Nous avons pu remarquer que le modèle d'effort en simultanée nécessite plus d'efforts que celui de la consécutive, et cela en raison de l'imbrication des opérations et de la coordination nécessaire au partage de l'attention et des ressources.

Au cours de cette recherche, nous voudrions mettre en relief les différentes définitions de cette profession ainsi que les aspects très complexes de l'interprète, l'origine du terme et enfin donner un petit aperçu des compétences exigées pour accomplir cet acte dans les meilleures conditions possibles.

Références

[1] SELESCOVITCH, D. (1968). *L'interprète dans les conférences internationales : problèmes de langage et de communication,* Paris : Lettres modernes.
[2] ---------- (1975). *Langage, langue et mémoire : étude de la prise de notes en interprétation consécutive*, Paris : Minard.
[3] ---------- (1985). Interprétation ou interprétariat ? *Meta : journal des traducteurs, 30 :1,* pp.19-24.
[4] DELISLE, J& Hannelore L-J, M-CCormier & Albrecht, J. (1999). Terminologie de la traduction, Amsterdam / Philadelphie : John Benjamins.
[5] AUDET, J-P. (1970). La longue aventure de l'interprétation et de la traduction.
[6] GILE, D. (1995). Basic concepts and models for interpreters and translators training, Amsterdam: John Benjamin.
[7] Meta : journal des traducteurs, 15 : 1, pp. 30-34.
[8] ATIO. Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
[9] http://www.atio.on.ca
[10] AIIC. Association internationale des interprètes de conférence. [En ligne].
[11] http://www.aiic.net/ (Page consultée le 18 février 2010).
[12] OTTIAQ. Ordre des traducteurs ; terminologues et interprètes agrées du Québec.
[13] http://www.ottiaq.org/index.fr.php
[14] BIP. Bureau des interprètes professionnels. [En ligne].
[15] http://www.bipinterpret.com/fr/bienvenue (Page consultée le 18 février 2010). ATIA. Association of translators and interpreters of Alberta [En ligne] http://www.atia.ab.ca/